

VILLE DE NYONS

N° 108/2025

DECISION

Le Maire de la Commune de NYONS,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 Juin 2020 donnant délégation au Maire pour la totalité des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de concert de l'Association **Page Blanche & Co**, située à BUISSON (84110) au 23, rue de la mairie, représentée par Véronique DREIFUSS, Présidente,

Le Maire de NYONS décide

ARTICLE 1^{er}

De passer une convention de partenariat avec l'association pour l'accueil d'un concert « **Hommage à Tchaikovsky** » du quatuor à cordes **Page Blanche**, dans le cadre du festival Page Blanche, le **Dimanche 12 octobre 2025 à 17h**, à l'**Eglise St Vincent** - 26110 NYONS,

ARTICLE 2

La Commune de NYONS s'engage à verser par virement administratif, sur présentation d'une facture et d'un RIB, la somme globale de **500 € TTC (cinq cent euros)**

ARTICLE 3

La billetterie sera assurée par l'association **Page Blanche & Co** qui encaissera les recettes au tarif de 15 € plein tarif, 10 € Tarif réduit et 5 € - 16 ans.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Drôme.



NYONS, le 8 octobre 2025

Le Maire de NYONS,
Pierre COMBES